

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00643
Numéro SIREN : 388 703 993
Nom ou dénomination : MACONNERIE BERNEUX

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt 6764

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS MACONNERIE BERNEUXDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 37530 NAZELLES NEGRONDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 8 8 7 0 3 9 9 3 0 0 0 1 3Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(I) AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 843	17 843	
	Fonds commercial (1)	AH	126 532	126 532	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 536 284	879 405	656 879
	Autres immobilisations corporelles	AT	613 749	510 107	103 642
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	200		200
	Autres participations	BB			
	Créances rattachées à des participations	BD			
	Autres titres immobilisés	BF			
Prêts	BH	9 316		9 316	
TOTAL (II)		BJ	1 407 356	896 570	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	58 863	58 863	
		BN	53 731	53 731	
		BP			
		BR			
		BT			
	CRÉANCES	BV	6 230	6 230	
		BX	1 367 923	25 097	1 342 825
		BZ	766 087		766 087
	DIVERS	CB			
		CF	1 553 560		1 553 560
	Comptes de régularisation	CH	41 710	41 710	
		TOTAL (III)	CJ	25 097	3 823 010
Frais d'émission d'emprunt à étaler		CW			
Primes de remboursement des obligations		CM			
Ecarts de conversion actif*		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 152 035	1A 1 432 454	4 719 581
Renvois : (I) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilités :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS MACONNERIE BERNEUX		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :		DA	340 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	34 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	2 292 350	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	276 897	
	Subventions d'investissement		DJ	18 638	
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	2 961 886	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	40 287	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	40 287	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	349 212	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 511	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	739 776	
	Dettes fiscales et sociales		DY	563 123	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	57 144	
	Autres dettes		EA	6 638	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 717 406		
Ecart de conversion passif*		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 719 581		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 488 829
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	654	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MACONNERIE BERNEUX				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	1 999	FE		FF	1 999	
		FG	5 883 236	FH		FI	5 883 236	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 885 236	FK		FL	5 885 236	
	Production stockée*					FM	33 816	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	109 783	
	Autres produits (1) (11)					FQ	16	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 028 853	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 441 858	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	48 581	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 165 684	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	51 417	
	Salaires et traitements*					FY	1 015 469	
	Charges sociales (10)					FZ	713 849	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	207 642
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 200	
	Autres charges (12)					GE	6	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 647 710	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	381 142		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	745	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 476	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	8 094	
Total des produits financiers (V)					GP	17 571		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 230	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	2 230		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	15 341		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	395 738		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS MACONNERIE BERNEUX		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	195		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 826		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 021		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	19 820		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	14 580		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	34 401		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)				HI	(30 379)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	88 461		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 050 446		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 773 548		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	276 897		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	31 612	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	89 113	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Voir état annexe				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de la société : SAS MACONNERIE BERNEUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 719 581 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 276 898 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 70 402 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

MACONNERIE BERNEUX

Société par Actions Simplifiée au capital de 340 000 Euros

Siège social : ZI

Rue de la Ferronnerie, 37530 NAZELLES NEGRON

388 703 993 RCS TOURS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 29 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 276 897,93 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 276 897,93 Euros

A titre de dividendes 250 000 Euros
Soit 25,00 Euros par action

Le solde 26 897,93 Euros
En totalité au compte "autres réserves"
qui passerait ainsi de 2 292 350,15 € à 2 319 248,08 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 711 886,95Euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 19 Juillet 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 250 000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution, mais non applicable.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

- 66 616,00 Euros, soit 6,66 Euros par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 66 616,00 Euros

- Exercice clos le 31 décembre 2015 :

- 166 616,00 Euros, soit 16,66 Euros par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 166 616,00 Euros

- Exercice clos le 31 décembre 2016 :

- 100 000 Euros, soit 10 Euros par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 Euros

Certifié conforme
La Présidente



RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

MAÇONNERIE BERNEUX

31 décembre 2017

MAÇONNERIE BERNEUX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 340 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZI RUE DE LA FERRONNERIE
37530 NAZELLES NEGRON
R.C.S. TOURS 388 703 993
SIRET : 388 703 993 00013 – NAF : 4399C

..*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LE CONVENTIONS REGLEMENTEES

MAÇONNERIE BERNEUX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 340 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZI RUE DE LA FERRONNERIE
37530 NAZELLES NEGRON
R.C.S. TOURS 388 703 993
SIRET : 388 703 993 00013 – NAF : 4399C

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS MACONNERIE BERNEUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS MACONNERIE BERNEUX à la fin de cet exercice.

e

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note de l'annexe « Stocks » précise les modalités retenues pour la valorisation des travaux en cours.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison, et revoir les calculs effectués par la société.



- La société a constitué au cours de l'exercice une provision pour litiges dont le montant s'élève à 40 287 € à la clôture de l'exercice.

Les modalités de détermination de cette provision sont relatées dans la note « Provisions » de l'annexe et précisent que cette dernière concerne divers litiges pour lesquels le risque financier est limité par la prise en charge de l'assurance.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS MACONNERIE BERNEUX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation



s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Avertin, le 11 juin 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT



JM. LECONTE
Associé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	17 844	17 844		
Fonds commercial (1)	126 533		126 533	126 533
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 536 284	879 405	656 879	468 752
Autres immobilisations corporelles	613 749	510 107	103 642	166 976
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	200		200	200
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 317		9 317	9 332
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 303 927	1 407 356	896 571	771 793
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	58 863		58 863	107 445
En-cours de production (biens et services)	53 732		53 732	19 915
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 231		6 231	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 367 923	25 098	1 342 825	1 727 115
Autres créances	766 088		766 088	817 905
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				500 000
Disponibilités	1 553 561		1 553 561	595 014
Charges constatées d'avance (3)	41 711		41 711	80 045
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 848 109	25 098	3 823 011	3 847 440
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 152 035	1 432 454	4 719 581	4 619 232
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	340 000	340 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	34 000	34 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 292 350	2 281 075
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	276 898	111 275
Subventions d'investissement	18 639	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 961 887	2 766 350
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	40 287	53 634
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 287	53 634
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	349 213	263 760
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 512	766
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	739 776	915 931
Dettes fiscales et sociales	563 124	597 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 144	
Autres dettes	6 639	20 982
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 717 407	1 799 248
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 719 581	4 619 232
(1) Dont à plus d'un an (a)	228 577	160 763
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 488 830	1 638 485
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	655	746
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	1 999		1 999	614
Production vendue (services)	5 883 237		5 883 237	5 904 802
Chiffre d'affaires net	5 885 236		5 885 236	5 905 416
Production stockée			33 817	-19 719
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			109 784	69 322
Autres produits			17	21
Total produits d'exploitation (I)			6 028 853	5 955 041
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 441 858	1 615 487
Variations de stock			48 582	-28 883
Autres achats et charges externes (a)			2 165 685	2 302 164
Impôts, taxes et versements assimilés			51 417	46 744
Salaires et traitements			1 015 470	986 828
Charges sociales			713 850	688 394
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			207 642	189 055
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				11 811
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			3 200	29 045
Autres charges			6	9
Total charges d'exploitation (II)			5 647 711	5 840 652
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			381 143	114 388
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			746	708
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			9 477	10 723
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 095	22 532
Total produits financiers (V)			17 572	33 255
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 231	2 545
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 231	2 545
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			15 341	30 710
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			395 738	144 389

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	196	646
Sur opérations en capital	3 826	21 667
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	4 022	22 313
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	19 820	22 493
Sur opérations en capital	14 581	21 677
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	34 401	44 170
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-30 379	-21 857
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	88 461	11 257
Total des produits (I+III+V+VII)	6 050 447	6 010 608
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 773 549	5 899 333
BENEFICE OU PERTE	276 898	111 275
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	31 613	31 323
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Désignation de la société : SAS MACONNERIE BERNEUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 719 581 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 276 898 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les travaux en cours ont été évalués à leur coût de production.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 70 402 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	126 533			126 533
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 844			17 844
Immobilisations incorporelles	144 376			144 376
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 209 513	347 016	20 245	1 536 284
- Installations générales, agencements aménagements divers	88 757			88 757
- Matériel de transport	485 584			485 584
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 408			39 408
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 823 262	347 016	20 245	2 150 034
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	200			200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 332	10	25	9 317
Immobilisations financières	9 532	10	25	9 517
ACTIF IMMOBILISE	1 977 170	347 026	20 270	2 303 927

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		347 016	10	347 026
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		347 016	10	347 026
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		20 245	25	20 270
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		20 245	25	20 270

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	126 532
Total	126 533

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 844			17 844
Immobilisations incorporelles	17 844			17 844
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	740 761	144 308	5 664	879 405
- Installations générales, agencements aménagements divers	57 241	7 371		64 612
- Matériel de transport	359 466	53 017		412 483
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 066	2 946		33 012
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 187 534	207 642	5 664	1 389 512
ACTIF IMMOBILISE	1 205 378	207 642	5 664	1 407 356

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 185 039 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 317		9 317
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 367 923	1 367 923	
Autres	766 088	766 088	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	41 711	41 711	
Total	2 185 039	2 175 722	9 317
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. à établir	71 324
Fournis.rrr à obtenir	20 191
Associés intérêts courus	9 477
Total	100 992

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 340 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 34,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	34,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	34,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	53 634	3 200	16 547		40 287
Total	53 634	3 200	16 547		40 287
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 200	16 547		
Financières					
Exceptionnelles					

Au 31/12/2017, une provision d'un montant de 40 287 € figure au passif. Cette dernière concerne divers litiges pour lesquels le risque financier est limité par la prise en charge de l'assurance.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 717 407 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	655	655		
- à plus de 1 an à l'origine	348 558	119 981	228 577	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	739 776	739 776		
Dettes fiscales et sociales	563 124	563 124		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 144	57 144		
Autres dettes (**)	8 150	8 150		
Produits constatés d'avance				
Total	1 717 407	1 488 830	228 577	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	193 700			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	108 156			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	46 351
Fourn.immo.fact.non.parv.	57 144
Agios courus a payer	655
Person provis remunerat	29 700
Interessement a payer	38 114
Prov ch soc sur remun a p	20 493
Etat autres ch. a payer	12 687
Clients rrr&av.a accord.	6 639
Total	211 782

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	41 711		
Total	41 711		

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2010, la société SAS MACONNERIE BERNEUX est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL HOLDING BERNEUX.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 32 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers	28	
Total	33	

Engagements financiers**Crédit-Bail**

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				116 000	116 000
Cumul exercices antérieurs				35 928	35 928
Dotations de l'exercice				29 000	29 000
Amortissements				64 928	64 928
Cumul exercices antérieurs				48 378	48 378
Exercice				31 605	31 605
Redevances payées				79 983	79 983
A un an au plus				29 383	29 383
A plus d'un an et cinq ans au plus				22 363	22 363
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				51 746	51 746
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 160	1 160
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				1 160	1 160
Montant pris en charge dans l'exercice				31 605	31 605

MAÇONNERIE BERNEUX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 340 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZI RUE DE LA FERRONNERIE
37530 NAZELLES NEGRON
R.C.S. TOURS 388 703 993
SIRET : 388 703 993 00013 – NAF : 4399C

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2017

A l'associé unique de la société MACONNERIE BERNEUX,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Le présent rapport reprend, en application de l'article 15 des statuts, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



Conventions soumises à l'approbation de l'associé unique

Convention intervenue au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation en application des dispositions de l'article 15 des statuts.

Fait à Saint avertin, le 11 juin 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT


JM LECONTE
Associé